



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## spectacle vivant

Question écrite n° 40803

### Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les craintes que suscite aujourd'hui, dans le secteur du spectacle vivant, le retrait manifeste de l'État en matière de politique culturelle. Malgré un affichage en hausse du budget du ministère de la culture pour 2009, une analyse approfondie révèle un affichage en trompe-l'oeil basé sur des ressources extra-budgétaires non pérennes. Les réformes en cours, en termes de politique culturelle, dictées par les nécessités de la RGPP, tendent vers une concentration du secteur : étranglement budgétaire de l'ensemble de la profession, et tout particulièrement des équipes émergentes, mise en difficulté des structures de création et de diffusion du spectacle vivant, déjà soumises à des équilibres financiers fragiles. À cela s'ajoute la renégociation du système d'assurance chômage des artistes et techniciens qui comporte des perspectives alarmantes. De plus, les crédits se resserrent en matière de diffusion des oeuvres à l'international. Enfin, le retrait de l'État s'accompagnera d'un transfert de responsabilités sur les collectivités territoriales, sans concertation et péréquation compensatoire. Il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement pourra soutenir une politique culturelle et de création ambitieuse face à une situation budgétaire qui ne laisse que très peu de marges de manoeuvre.

### Texte de la réponse

En 2008, les crédits du ministère de la culture et de la communication destinés au spectacle vivant ont été consolidés et font l'objet d'une mesure de dégel qui a notamment permis de préserver les moyens des principales institutions de création et de diffusion. En 2009, ces crédits progressent de 15 MEUR et le Président de la République vient d'annoncer qu'ils ne seraient, là encore, pas touchés par la mise en réserve. Parallèlement, la ministre de la culture et de la communication a lancé une vaste concertation avec l'ensemble des partenaires du spectacle vivant : représentants des employeurs et des salariés, collectivités territoriales, artistes. Le Premier ministre a accepté de s'appuyer sur les travaux de ces entretiens de Valois, lancés depuis le mois de février, pour arrêter les principales mesures de révision générale des politiques publiques qui concerneront la politique culturelle de l'État en matière de spectacle vivant. Les groupes de travail constitués dans le cadre des entretiens de Valois ont livré une première synthèse de leurs travaux qui proposent des orientations et des pistes de travail. Il s'agit désormais de déterminer celles qui peuvent être retenues et de tester leur validité sur le terrain, en relation avec tous les partenaires concernés. Il a ainsi été décidé de réactiver le Conseil national des collectivités territoriales pour la culture, pour développer un dialogue plus structuré avec celles-ci, qui sont les principaux financeurs du spectacle vivant. Se fondant sur les recommandations des entretiens de Valois et des principaux travaux déjà menés dans ce domaine, la ministre souhaite que les financeurs publics de la culture trouvent ensemble les moyens d'une politique culturelle du spectacle vivant dynamique, allant à la rencontre des publics et mobilisant toutes les ressources possibles pour développer les forces créatrices de notre pays.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Goua](#)

**Circonscription** : Maine-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 40803

**Rubrique** : Arts et spectacles

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 3 février 2009, page 945

**Réponse publiée le** : 17 mars 2009, page 2551